

Un recrutement annuel par concours national

Ouvert aux personnes pouvant justifier, selon la voie et le niveau choisis, d'un BAC, d'un BAC + 2 ou de 4 ans d'expérience professionnelle dans le secteur public.

Rémunération mensuelle brute

- Salaire brut mensuel : de 1 600 à 2 800 €
- + primes mensuelles : de 800 à 1 200 € (selon le grade, l'ancienneté et l'affectation)

Une évolution de carrière intéressante

En tant que technicien(ne) supérieur(e), et selon votre niveau d'entrée dans ce corps, vous pouvez accéder par concours, examen professionnel ou ancienneté aux grades de niveaux supérieurs de technicien(ne) principal(e), de chef(fe) technicien(ne) ou au corps des ingénieur(e)s de l'agriculture et de l'environnement.

Le saviez- VOUS ?

- Les femmes représentent 47% des effectifs du corps des technicien(ne)s, toutes spécialités confondues, et dépassent les 51% dans les spécialités « techniques et économie agricoles » ou « vétérinaire et alimentaire ».
- Les technicien(ne)s sont régulièrement appelé(e)s à se déplacer dans les exploitations agricoles, les élevages, les industries alimentaires ou en forêt, et à travailler avec les responsables.
- Une fois titulaire de la fonction publique d'État après la formation, vous aurez la possibilité ultérieurement de postuler pour une mobilité et ainsi de changer de structure, de région.



Calendrier de recrutement

Octobre :
ouverture des inscriptions

Février-mars :
épreuve écrite

Mai-juin :
épreuve orale

Septembre ou octobre suivant :
rentrée en formation

Dès la réussite du concours vous bénéficiiez d'une formation rémunérée d'un an combinant :

- Des périodes de cours à l'Infoma (4 ou 8 mois selon le grade)
- Des périodes de stage dans votre structure d'affectation

Suivez-nous sur les réseaux sociaux



<https://infoma.agriculture.gouv.fr>
inscription : www.concours.agriculture.fr



Envie d'un métier
qui a du sens ?



Comment ?

Un recrutement par la voie d'un concours annuel pour intégrer la fonction publique

3 spécialités possibles



Vétérinaire et alimentaire
(formation sur le site de Lyon Corbas)



Techniques et économie agricoles
(formation sur le site de Lyon Corbas)



Forêts et territoires ruraux
(formation sur le site de Nancy)

Pourquoi ?

- Pour agir sur l'agriculture, la protection de la santé publique animale et végétale, la sécurité sanitaire de l'alimentation ou la protection des forêts.
- Pour exercer des missions très variées au service de l'intérêt général, au plus près du terrain.
- Pour avoir des perspectives d'évolution de carrière prometteuses.

Spécialité Vétérinaire et alimentaire



Votre mission principale est la protection de la santé publique tout au long de la chaîne alimentaire (« de la fourche à la fourchette »).

Vous exercez des missions d'inspection, au contact des animaux et des professionnels de l'élevage et de l'agro-alimentaire, dans des secteurs complémentaires :

la sécurité sanitaire des aliments avec l'inspection sur le terrain des conditions de production jusqu'à la commercialisation de toutes les denrées alimentaires

la santé et la protection animales avec le contrôle et l'application des mesures pour la lutte contre les maladies animales et les dispositions en matière de bien-être animal

la protection de l'environnement, la certification sanitaire à l'export et les contrôles à l'import

Nolwenn, technicienne spécialité vétérinaire et alimentaire, inspectrice en abattoir.

« Mes collègues et moi avons la responsabilité d'apposer l'estampille qui indique que la viande est propre à la consommation. Nous sommes également chargés de veiller au respect des règles de protection animale, depuis le déchargeement des animaux jusqu'au poste de l'abattage. L'examen des animaux présentés à l'abattoir nous permet aussi de renseigner les éleveurs sur l'état général des cheptels. L'ambiance de l'équipe me plaît beaucoup ».

Spécialité Techniques et économie agricoles



Vous exercez une mission de service public au sein d'une équipe et au contact des professionnels de l'agriculture.

Vous apportez votre expertise technique sur des dossiers administratifs dans des domaines variés et complémentaires avec :

la gestion des dossiers d'aide à l'agriculture avec la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC)

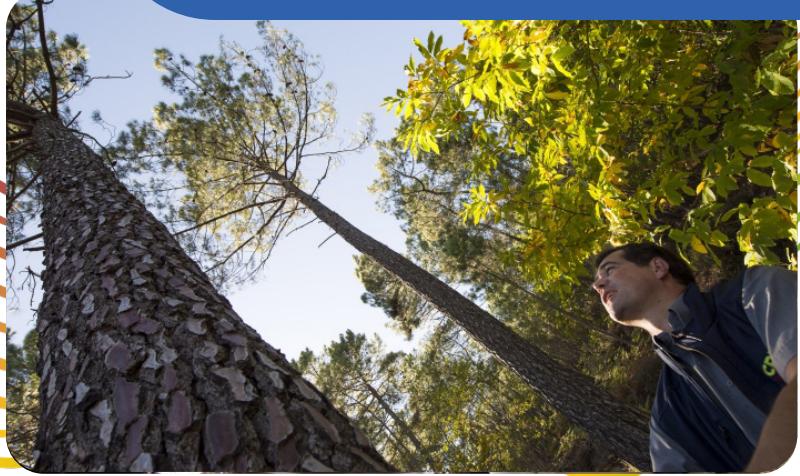
la gestion concertée des territoires ruraux en vue du maintien d'une activité agricole compatible avec la préservation de l'environnement

l'orientation des productions animales et végétales

la protection des végétaux avec la surveillance de la santé des végétaux et le contrôle des conditions d'utilisation des produits phytosanitaires

la mise en œuvre des enquêtes et études statistiques

Spécialité Forêts et territoires ruraux



Vous participez à toutes les activités en matière de forêt et de filière bois avec le suivi et l'évaluation des politiques dans différents domaines.

Votre expertise technique est attendue pour instruire des dossiers, réaliser des études, assurer des contrôles réglementaires et conseiller les acteurs du territoire.

Johan, technicien spécialité forêts et territoires ruraux, unité forêt en DDTM.

« Chargé de la mise en œuvre de la politique de défense des forêts contre l'incendie (DFCI), j'apporte une expertise technique dans différents domaines comme les projets d'investissements relatifs aux équipements de DFCI, le contrôle de leur réalisation et le suivi de leur entretien, les autorisations de défrichement. Je participe également à la cellule technique d'investigation des incendies de forêts. Mon métier m'amène à être régulièrement en contact avec des élus, des membres des collectivités territoriales, des exploitants forestiers ».

la gestion forestière et la mobilisation du bois

la prévention des incendies de forêts

la protection des milieux naturels

l'aménagement et le développement durable des territoires